REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 22 mars 2022

Membres en exercice : 22
Présents : 17
Procuration : 3
Nombre de votants : 20
Votes pour : 21
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 8 mars 2022

DELIBERATION N° 2022-12

Présentation des conclusions du groupe de travail couverture des risques

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars, à 10 h 30, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

COURRIER
06 AVR. 2022
- 1 -

Membre de plein droit

Etaient présents :/

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE (visioconférence), Blandine PRORIOL (visioconférence), Christelle VALANTIN.

MM Rémi BARBE, Jean-Marc BOYER, Michel CHAPUIS, Olivier CIGOLOTTI, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON (visioconférence), Jean-Luc VACHELARD (visioconférence), Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants :

MM Eric BONCHE.

Excusés :

M. le Préfet, M. Aurélien DUVERGEY, directeur des services du cabinet de la Préfecture, MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD.

Procurations : Mme Christiane MOSNIER (procuration Mme la Présidente), M. Michel BRUN (procuration Mme Christelle VALANTIN), M. Jean-Louis REYNAUD (procuration Mme la Présidente).

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-cheffe du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Stéphane PONS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels officiers, Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier – Adjudant-chef Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier – M. Laurent FAURE, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel (visioconférence).

Suppléants : /

Excusés : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Assistaient également à la séance : Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, chef du groupement pilotage, études et prospectives, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement métier, Capitaine Mathieu LARTAUD, chef du service opérations et CTA CODIS, adjoint au chef du groupement métier.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2022-12 : Présentation des conclusions du groupe de travail couverture des risques

Le projet couverture des risques a pour objectif, dans le cadre du périmètre défini dans la lettre de commande, de proposer le dimensionnement des engins d'incendie et de secours du SDIS de la Haute-Loire.

Vingt-quatre membres représentant toutes les strates opérationnelles, tous les statuts ainsi que les personnels du service de santé ont constitué les deux groupes de travail qui se sont réunis à dix reprises en trois mois depuis le 1er novembre.

Les travaux sont issus d'une analyse technique détaillée qui prend en compte les indicateurs de couverture et de réponses opérationnelles dans la continuité de ceux utilisés ~~dans le~~ cadre de la construction du SDACR approuvé le 18 décembre 2015.

Les propositions prévoient plusieurs hypothèses ainsi qu'une cartographie départementale avec l'implantation par centre de l'ensemble des engins du parc roulant.

En outre, une approche financière permet de quantifier les budgets nécessaires au financement de chaque hypothèse tout en mettant en exergue les enjeux « managériaux ».

Cette étude permet de constituer une base solide afin de porter l'actualisation du SDACR au titre de l'année 2022 ainsi que de la convention financière SDIS / Département pour la période 2023 - 2025 tout en inscrivant l'établissement public dans le projet « CAP 2030 » du Département de la Haute-Loire.

Les conclusions de ce travail font l'objet d'un rapport de synthèse qui sera remis à chacun des membres du CASDIS à l'issue de la présentation commentée.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration prennent acte de ce rapport de synthèse décrivant les conclusions du groupe de travail couverture des risques et son approche financière.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
06 AVR. 2022

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours
HAUTE - LOIRE